

Appel à la population

Recensements des sinistres dus aux intempéries du 19 et 20 juin 2024

Pour faire suite aux dommages constatés sur la commune, consécutifs aux intempéries du 19 et 20 juin 2024, la mairie va faire des demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (pour les inondations par ruissèlement et coulées de boues, mouvement de terrain, vent cyclonique et inondation par débordement du cours d'eau Le Long).

Les sinistrés sont invités à déposer un courrier accompagné de photos en mairie.

En parallèle, les habitants doivent prendre contact avec leur assureur pour connaître l'ensemble des modalités nécessaires à la prise en charge de leur sinistre.